



CTE - 035M
C.P. – Transport
rémunéré de personnes
par automobile

**Mémoire d'Intact Corporation financière en réponse
au Document d'information sur le transport rémunéré
de personnes par automobile**

Présenté à la Commission des transports et de l'environnement

Mars 2016

Mémoire d'Intact Corporation financière en réponse au Document d'information sur le transport rémunéré de personnes par automobile

Nous assistons à l'essor de l'économie de partage partout dans le monde, qui consiste à créer des réseaux de pairs, entre particuliers, permettant de partager, d'emprunter ou d'échanger des biens sous-exploités. Cette évolution de la notion de « propriété » à la notion d' « accès » a un impact sur l'assurance de divers biens, y compris les automobiles.

En tant que plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada, Intact Corporation financière a entrepris des projets de recherche internes sur l'économie de partage en 2014 afin de mieux comprendre son impact sur l'assurance.

La croissance de l'économie de partage

Ce type de transactions économiques n'est pas nouveau, mais avec l'avènement des technologies, les pratiques d'échange d'antan ont atteint, au cours des cinq dernières années, une ampleur autrefois inimaginable.

De nos jours, des milliers de personnes trouvent de nouvelles façons d'optimiser les produits inutilisés en leur possession, notamment en les affichant par le biais d'une application ou en adhérant à une plateforme. De plus, de nombreuses personnes utilisent ces applications et plateformes pour accéder à des biens et services en contrepartie d'argent ou tout à fait gratuitement.

L'évolution de la notion de « propriété » à la notion d' « accès » est stimulée par la prolifération de la technologie, en particulier des téléphones intelligents, qui rendent un accès plus facile à toutes sortes d'information.

La progression de ce secteur économique s'est également propagée au sein de la société québécoise au cours des dernières années, rehaussant les attentes des consommateurs en facilitant leur participation à l'économie de partage. Par ailleurs, une étude de marché commandée par Intact a révélé que plus de sept Québécois sur dix pensent qu'Uber devrait continuer d'opérer tel quel ou en étant réglementé. Le taux moyen de satisfaction des Québécois qui ont utilisé ce service s'élève à 84 %. En outre, il y a peu d'opposition parmi les consommateurs, puisque seulement 13 % de la population québécoise souhaiterait que ce service soit carrément interdit¹.

¹ Étude commandée par Intact et réalisée par Angus Reid entre les 3 et 4 mars 2016. Sondage en ligne mené auprès de 801 adultes choisis au hasard parmi les résidents du Québec qui sont panélistes du Forum Angus Reid. La marge d'erreur est de +/- 3,4%, 19 fois sur 20. Les résultats ont été statistiquement pondérés avec un échantillon représentatif de la population adulte du Québec.

Notre approche actuelle face à l'assurance

Les options d'assurance qui existent pour les taxis ne peuvent pas être transposées au covoiturage urbain rémunéré. Le modèle d'affaires des sociétés d'économie de partage dépend de la simplicité et de la flexibilité de la participation, tant pour les conducteurs que pour les passagers. À l'heure actuelle, nous comprenons que la plupart des conducteurs offrent leurs services à temps partiel et utilisent ces réseaux comme supplément à leur revenu. Par conséquent, il se peut qu'ils demeurent inactifs pendant de longues périodes – des fois quelques semaines ou même quelques mois. Intégrer de la rigidité dans le système en y transposant un modèle d'assurance conçu pour des conducteurs professionnels à temps plein pourrait aller à l'encontre de l'idée de créer un écosystème d'innovation flexible pour tous les acteurs au Québec.

Intact au Québec

Avec plus de 4 000 employés au Québec sous les bannières Intact Assurance et belairdirect, nous fournissons des services d'assurance de dommages à un Québécois sur trois et traitons plus de 200 000 réclamations par année.

Nous avons constaté la progression de l'économie de partage au Québec. Nos compagnies d'assurance offrant une protection à plus de 1 800 taxis au Québec, notre but n'est pas de favoriser un modèle d'affaires au détriment d'un autre. Nous sommes plutôt ici pour reconnaître les changements structurels qui touchent notre économie et l'utilisation que font nos clients de leurs biens, et qui nécessitent par conséquent des changements dans notre approche face à l'assurance.

Nos recommandations

Alors que le gouvernement du Québec envisage d'instaurer des règles liées à l'économie de partage, notamment en ce qui a trait aux sociétés de réseaux de transport, nous sommes prêts à offrir une couverture d'assurance pour ces activités, dès que les organismes de réglementation en matière d'assurance auront donné le feu vert à cet égard.

En tant que compagnie soucieuse de protéger les consommateurs et de répondre aux besoins en assurance des Canadiens, Intact adaptera sa gamme de produits en vue d'offrir des solutions novatrices qui combleront les besoins changeants des consommateurs, compte tenu de l'économie de partage.

Mémoire d'Intact Corporation financière en réponse au Document d'information sur le transport rémunéré de personnes par automobile

Intact travaille à la conception d'un produit d'assurance sur mesure adapté à la société de réseaux de transport Uber en vue de l'offrir aussitôt que sera obtenue l'approbation des organismes de réglementation en matière d'assurance. Cette structure, offerte par Intact, a été approuvée par l'organe réglementaire de l'assurance en Alberta le 29 février dernier puisqu'elle protégera tous les conducteurs et passagers qui utilisent Uber et procurera aux utilisateurs une simplicité et une flexibilité maximales.

Notre offre comprendrait deux volets : i) une police d'assurance commerciale pour la corporation Uber, qui couvrirait sa responsabilité civile découlant de ses activités commerciales, ce faisant protégeant ainsi les conducteurs et passagers d'Uber au Québec; et ii) des changements à la police d'assurance des particuliers par le biais de la levée de l'exclusion actuelle prévue à cette police, et ainsi permettant l'utilisation commerciale restreinte de leurs véhicules.

Notre vision à long terme

Notre objectif premier étant la protection du public par ses produits, couvertures et règles de souscription, Intact comprend les difficultés à surmonter par le gouvernement du Québec pendant cette commission parlementaire et appuie sans réserve vos efforts. Le vrai défi ne réside pas seulement dans la création d'une réglementation applicable aujourd'hui, établissant un juste équilibre entre adresser adéquatement les préoccupations d'ordre public tout en favorisant l'innovation, mais aussi dans la création d'un cadre juridique pour demain, qui devra être assez flexible pour s'adapter aux évolutions technologiques rendant l'information bien plus largement accessible que par le passé.